

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 084-218401024-20260921-2026_D_87-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Approbation de la
convention de mise à
disposition d'un local
municipal au Foyer Rural de
Roussillon

N° 87/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Foyer Rural de Roussillon, association régie par la loi du 1er juillet 1901, affiliée à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux, dont le siège social est situé au 202 chemin du Stade, lieu-dit l'IGN - 84220 Roussillon, veut utiliser un local municipal situé au 202 chemin du Stade, lieu-dit l'IGN - 84220 Roussillon.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune met à disposition du Foyer Rural un local municipal destiné à l'organisation de ses activités associatives, culturelles, éducatives, artistiques, sportives de loisirs et d'animation de la vie locale.

Madame le Maire donne lecture de cette convention, elle propose d'approuver la convention.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, par 15 POUR, la convention entre la commune de Roussillon et le Foyer Rural de Roussillon pour l'utilisation du local municipal est situé au 202 chemin du Stade, lieu-dit l'IGN - 84220 Roussillon à compter du ;

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD